



Autorisation de négociier – Nouveau-Brunswick

Restreinte à l'achat et à la vente de titres dans un compte

A Renseignements sur le ou les comptes

Nom du compte			Province Nouveau-Brunswick
Numéro de compte	Numéro de compte	Numéro de compte	Numéro de compte
Numéro de compte	Numéro de compte	Numéro de compte	Numéro de compte

B Désignation de la ou des personnes autorisées à négociier

À : Scotia Capitaux inc. (« Scotia iTRADE »)

1. Relativement à mon ou mes comptes précités chez Scotia iTRADE, je désigne (ci-après ma ou mes « personnes autorisées à négociier »)

Nom de la ou des personnes autorisées à négociier	Mon lien avec la ou les personnes autorisées à négociier
---	--

comme ma, mon ou mes représentants et personnes autorisées à négociier avec pleins pouvoirs de faire, pour mon compte et à mes risques, de même qu'en mon nom ou avec le numéro qui figure dans vos registres, tout ce que je peux légalement faire par l'entremise d'une personne autorisée à négociier relativement à l'achat, la vente ou la négociation d'actions, d'obligations, d'options, de marchandises, de débetures, de lettres de change et d'autres titres de toute nature, sur marge ou autrement, conformément aux modalités applicables au(x) compte(s), dans leur version mise à jour.

2. La ou les personnes autorisées à négociier sont-elles payées ou autrement compensées pour les services qu'elles procurent aux termes de la présente Autorisation de négociier?

Oui Non

Par les présentes, je conviens de ce qui suit :

- Tous les frais portés à mon compte de placement par Scotia iTRADE ne sont liés qu'aux services que me fournit Scotia iTRADE.
 - Les frais facturés par Scotia iTRADE ne sont partagés avec aucune autre personne ou entité que j'ai désignée pour me fournir des conseils ou des services.
 - Je comprends que la ou les personnes autorisées à négociier ont le pouvoir d'effectuer des opérations et qu'elles fournissent des conseils sur mes comptes.
 - Si des frais me sont facturés directement par la ou les personnes autorisées à négociier, ces frais sont distincts de ceux facturés par Scotia iTRADE, qui peut porter au débit de mes comptes les frais des personnes autorisées à négociier et les leur verser selon un barème de tarification préétabli, s'il y a lieu.
3. Par les présentes, je ratifie et confirme toutes les opérations, directives et autres décisions de ma ou mes personnes autorisées à négociier effectuées, données ou prises jusqu'à présent et par la suite. Si Scotia iTRADE ou ses successeurs et ayants droit sont parties à une action entre les soussignés ou intentée par l'un d'eux ou à laquelle un des soussignés, des personnes autorisées à négociier, ou de leurs successeurs et ayants droit est partie, je conviens de tenir Scotia iTRADE, ses successeurs et ayants droit ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés à couvert de toute responsabilité et de les indemniser sur demande de tout préjudice, y compris les frais juridiques, en découlant. Les pouvoirs conférés par les présentes à la personne ou aux personnes que j'ai autorisées à négociier demeurent en vigueur jusqu'à ce que vous ayez reçu un avis écrit de révocation, que ce soit par ordonnance du tribunal, par démission effective de la ou des personnes autorisées à négociier ou par avis signé par moi, ou encore, en cas de résiliation occasionnée par mon incapacité ou mon décès, jusqu'à ce que vous ayez reçu un avis écrit de ma ou mes personnes autorisées à négociier, de mon ou mes représentants ou de mon ou mes exécuteurs testamentaires.
4. Les dispositions de la présente autorisation de négociier lient les successeurs et ayants droit de Scotia iTRADE, au profit desquels elles s'appliquent. La présente autorisation de négociier et indemnisation s'ajoute aux droits dont Scotia iTRADE pourrait se prévaloir en vertu de toute autre convention intervenue entre nous et ne les limite d'aucune façon.
5. Je reconnais qu'il m'a été conseillé d'obtenir des conseils juridiques indépendants avant de signer la présente autorisation de négociier. En la signant, je reconnais avoir obtenu des conseils juridiques indépendants ou que j'ai choisi de ne pas en obtenir.
6. Je déclare avoir lu et compris toutes les dispositions de la présente autorisation de négociier et en avoir reçu copie.
J'ai expressément exigé que cette convention et tout autre contrat, document ou avis afférent soient en langue française. *I/We have expressly requested that this Agreement and all deeds, documents or notices relating thereto be in the French language.*

C Consentement du ou des titulaires de compte et attestation du ou des témoins (signatures requises)

Déclaration du ou des témoins : Je n'ai aucune raison de croire que le titulaire du compte est inapte à donner la présente autorisation de négociier des biens, que j'exécute en présence du ou des titulaires du compte et de l'autre témoin (s'il y a lieu).

Exigences concernant les témoins (applicables à chacune des personnes qui signent à titre de témoin d'un signataire du présent formulaire)

- Les personnes qui suivent NE PEUVENT EN AUCUN CAS être des témoins : 1) le titulaire du compte; 2) la personne autorisée à négociier; 3) tout employé ou représentant de la personne autorisée à négociier; 4) une personne signant au nom du titulaire du compte; 5) un membre de la famille du titulaire du compte, de la personne autorisée à négociier ou d'une personne qui signe au nom du titulaire du compte (conjoint, conjoint de fait, parent, enfant [y compris toute personne que le titulaire du compte a manifestement la ferme intention de traiter comme son enfant], tuteur, frère ou soeur, grand-parent, petit-enfant, oncle ou tante, neveu ou nièce, etc.); 6) toute personne qui cohabite avec le titulaire du compte ou la personne autorisée à négociier; 7) toute personne avec laquelle le titulaire du compte ou la personne autorisée à négociier a un enfant; 8) une personne dont les biens sont sous tutelle ou qui a un tuteur.
- Le tableau suivant résume les exigences concernant les témoins pour la présente autorisation de négociier.

Province ou territoire	Exigences concernant les témoins pour la signature du ou des titulaires de compte				
Nouveau-Brunswick	Minimum d'un témoin adulte requis				
X	Signature du titulaire de compte 1	Date (jj-mm-aaaa)	X	Signature du titulaire de compte 2	Date (jj-mm-aaaa)
X	Signature du témoin 1	Nom du témoin 1 (en caractères d'imprimerie)	X	Signature du témoin 2	Nom du témoin 2 (en caractères d'imprimerie)

D Consentement de la ou des personnes autorisées à négociier (signatures requises)

J'accepte la désignation de personne autorisée à négociier. Je sais avoir une obligation envers le ou les titulaires de compte; aussi me suis-je informé(e) de ses (leurs) objectifs de placement et je m'engage à les respecter.

X	Signature de la personne autorisée à négociier 1	Nom de la personne autorisée à négociier 1 (en caractères d'imprimerie)	Date (jj-mm-aaaa)
X	Signature de la personne autorisée à négociier 2	Nom de la personne autorisée à négociier 2 (en caractères d'imprimerie)	Date (jj-mm-aaaa)